

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 25 novembre 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly  
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri

-----



## Délibération n° 15-01 du 25 novembre 2021

### **MODIFICATIONS DE LA DÉLIBÉRATION N° 07-04 DU 27 MAI 2021 RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET INTERNATIONAL « POUR DES TERRITOIRES PROTECTEURS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ».**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n°97-VI-02 du 24 juin 1997 relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du conseil général n°99-XII-14 du 15 décembre 1998, relative à l'approbation du protocole de coopération décentralisée avec les villes palestiniennes de Jénine, Qalqilya et Tulkarem,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°3-2 du 19 décembre 2013 relative à l'acceptation d'intégrer la gouvernance de la commission inclusion sociale démocratie participative et droits humains de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU),

Vu sa délibération n°07-04 du 27 mai 2021 relative à la mise en œuvre du projet international « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violence - conventions - actes de rétrocession »,

Vu le protocole de coopération décentralisée avec le Gouvernorat de l'île autonome de Ngazidja (Union des Comores) et l'association des maires de Ngazidja,

Vu le protocole de coopération décentralisée avec la province de Hai Duong (Vietnam),



Vu le courrier de l'Agence Française de Développement du 27 juillet 2021,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- MODIFIE la délibération n°07-04 du 27 mai 2021 relative à la mise en œuvre du projet international « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violence - conventions - actes de rétrocession » comme suit :

- au lieu de lire « verse 57 400 euros au Gouvernorat de Ngazidja » il faut lire « verse 63 000 euros au Gouvernorat de Ngazidja » ;

- ABROGE les conventions et les actes de rétrocession suivants :

- la convention de financement FICOL (facilité de financement des initiatives des collectivités françaises) avec l'Agence Française de Développement,
- la convention opérationnelle et financière avec « Cité et Gouvernement Locaux Unis (CGLU),
- l'acte de rétrocession avec la municipalité de Djénine et le réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP),
- l'acte de rétrocession avec le Gouvernorat de Ngazidja et l'association des maires de Ngazidja,
- l'acte de rétrocession avec le Comité populaire de la Province de Hai Duong et Batik International ;

- APPROUVE la nouvelle convention de financement FICOL (facilité de financement des initiatives des collectivités françaises), dont projet ci-annexé à conclure avec l'Agence Française de Développement ;

- APPROUVE le nouvel acte de rétrocession tripartite avec la municipalité de Djénine et le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP), dont projet ci-annexé ;

- APPROUVE le nouvel acte de rétrocession tripartite avec le Gouvernorat de Ngazidja et l'Association des Maires de Ngazidja, dont projet ci-annexé ;

- APPROUVE la nouvelle convention opérationnelle et financière relative à la mise en œuvre du programme à conclure avec Cité et Gouvernement Locaux Unis (CGLU) dont projet ci-annexé ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et lesdits actes de rétrocession au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*